



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE PÊCHE ET
DE PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DU DOUBS
DU JEUDI 03 NOVEMBRE 2016**

PRESENTS : MM MOUGIN Gérard, BELON Jean-Pierre, CLAUSSE Jean-Jacques, COUPRY Yannick, CUENOT Jean- Luc, FRICHET Gérard, HERAULT Denis, GIBEY Alain, GRENAUD Yves, GROSSO Philippe, LAURAINÉ Georges, MALAVAUX Claude, MONNIER Christophe, POUX Jean-Claude, TRIBOULET Christian. ROSSIGNON Christian (personnel associé).

EXCUSE : M BERNARD Marcel, (pouvoir remis à Jean-Jacques CLAUSSE).

EXCUSES du rédacteur : lors de la rédaction du P.V du dernier C.A, la présence de Jean Claude POUX a été omise, hors ce dernier était bien présent lors de cette réunion. Dont acte.

- **APPROBATION** : Le C.A approuve à l'unanimité le compte rendu du C.A du 01/09/2016.
- **QUELQUES POINTS RAPIDES** :

Assemblée Générale de la Fédération : L'AAPPMA La Truite Pontissalienne Lac St Point et l'EHDA se proposent d'accueillir l'Assemblée Générale de la Fédération le 26 mars 2017.

Réunion des Présidents du 19/11/2016 : la présence des Administrateurs est souhaitée et ils seront les bienvenus.

Création Fondation Préservation Patrimoine Pêche : suite au décret du 29 /08/2016, la FNPF voit sa fondation officialisée.

Réunion C.A ARPBF (Association Régionale pour la Pêche en Bourgogne Franche-Comté) prévue le 15/11/2016 en Haute-Saône, Le président Gérard MOUGIN y participera.

Affaire CUMA : Pollution du ruisseau de la Lanterne par un agriculteur. Suite à un imbroglio judiciaire et un jugement des plus contestables, c'est la fédération plaignante qui s'est vu condamnée à payer 1500 € au pollueur. Un comble ! L'affaire reste en cours. Dans les faits on a perdu (il y a plus d'un an...) l'affaire contre l'agriculteur concerné. Nous avons donc attaqué par la suite (2^{ème} affaire) la CUMA (sur avis de notre avocat) car elle était citée dans la première affaire comme propriétaire du matériel défectueux, ce pour quoi l'agriculteur a été relaxé car non responsable dudit matériel.

Mais aussi d'autres affaires : l'agriculteur Suisse qui a déversé des centaines de mètres cubes de lisier dans une forêt très en pente juste en aplomb du Doubs a été condamné par le tribunal de Montbéliard mais relaxé en appel.

Dernièrement, des photos concernant des rejets dans le Doubs et le stockage de produits toxiques à ciel ouvert en bordure de rivière ont été adressées au président...L'entreprise est située à Liebvillers, Le C.A décide d'adresser un courrier à la DREAL mais aussi un autre au Ministre de la Justice pour l'alerter sur tous ces jugements très contestables où les pollueurs ne sont jamais

condamnés.

Concernant ces affaires et ces courriers Christian TRIBOULET demande que la fédération adresse un communiqué de presse. Jean Pierre BELON propose qu'il soit fait appel à une aide juridique pour la rédaction d'éventuels courriers. Alain GIBEY suggère la recherche d'un avocat spécialisé dans le domaine de l'environnement.

Rencontre avec la Secrétaire d'Etat, Mme PONPILI, chargée de la biodiversité auprès de la Ministre de l'Environnement :

Le Président informe le C.A de la rencontre qu'il a eu avec Mme POMPILI à laquelle un dossier complet sur l'état des peuplements piscicoles de la Haute-Loue en particulier, mais étendu à l'échelle du département a été remis.

ORDRE DU JOUR :

- **Le point sur les Commissions,**
- **Commission APN : Communication : Site Internet, Guide de Pêche 2017, Guide Touristique,**
- **Commission Réglementation : Adoption définitive des propositions pour l'ARP 2017.**
- **Commission Finances : Adoption de la cotisation fédérale 2017,**
- **Questions diverses.**

▪ **LE POINT SUR LES DIFFERENTES COMMISSIONS :**

Le président précise qu'il est important que les Commissions se réunissent car elles sont un lien entre les administrateurs, le C.A et nos collaborateurs. Il a donc été convenu de ne plus faire de réunion de service, il faut donc que les Commissions fonctionnent même si elles ne traitent pas tous les sujets. Hors C.A et hors Commissions, il serait bon de prévoir de temps à autre non pas de nouvelles réunions de service mais des réunions informelles permettant d'aborder des sujets divers et variés au cours desquelles nous pourrions échanger et nous informer mutuellement.

▪ **COMMISSION COMMUNICATION ANIMATION :**

Bilan APN 2016 :

Le bilan des animations est très positif, avec un bon retour de la part des bénéficiaires. La Commission souhaite reconduire au moins le même nombre de stages sur 2017.

Récapitulatif : 23 journées pour 129 bénéficiaires.

Projets en cours, TAP (Temps d'Activité Périscolaire) :

Le bilan de l'année écoulée est positif. Les outils sont désormais créés.

Les communes où la fédération est intervenue sont à nouveau demandeuses pour l'année à venir.

Sachant qu'une lourde charge de travail va être nécessaire à la réalisation du nouveau site internet, un nouveau stagiaire serait le bienvenu pour obtenir la même fréquence d'animation.

Présentation de la collection de poissons, projets et utilisation :

La collection désormais complète sera stockée à la fédération et disponible pour diverses animations.

Un projet de réaliser une remorque interactive avec pour but d'aider à la connaissance des espèces, des milieux aquatiques, de valoriser les activités des fédérations est également à l'étude.

Bilan Corégone Géant du tour de France :

Retour médiatique très positif ; gros impact en local, au niveau du département et également au niveau national via la FNPF. A nouveau un immense merci à tous les bénévoles qui ont participé au travail sous la conduite de Jérémy NICOLET qui a parfaitement maîtrisé et conduit à bien le dossier. Le bilan financier n'est pas totalement bouclé.

Nouveau site internet :

Notre site internet n'étant plus adapté, et reflétant mal les activités de la fédération il était urgent d'en concevoir un nouveau. Cela commencera par la création d'un cahier des charges, Jérémy NICOLET en sera l'instigateur en concertation avec les membres du personnel.

Mise en place prévue : courant de l'année 2017.

Guide de pêche 2017 :

Pour l'édition 2017, aucune modification de fond ne sera mise en place. Le format et le nombre de pages sont conservés. La création d'un guide à vocation touristique pour l'année 2017 est en projet en partenariat avec le CDT.

Pancartage des mises à l'eau :

Le dossier du pancartage des mises à l'eau est relancé, avec un objectif de réalisation rapide des maquettes. Le volet n°1 concerne 10 mises à l'eau à pancarter sur le Doubs et l'Ognon. Réalisation définitive (fabrication et implantation) impérative pour le printemps. Le démarchage des entreprises a déjà commencé, le financement de cette opération étant assuré par la Commission Réciprocité.

▪ **COMMISSION RECIPROCITE :**

Jean-Luc CUENOT explique que la réunion générale s'est bien déroulée et que le compte- rendu sera diffusé incessamment. Il se félicite du bon déroulement et de la bonne conclusion des discussions avec les AAPPMA de Saint-Vit et de la Concorde et remercie les protagonistes et les participants aux diverses réunions. Il se chargera de liquider les affaires de la défunte AAPPMA de Boussières.

▪ **COMMISSION REGLEMENTATION GARDIENNAGE :**

Yves GRENAUD le responsable de la Commission soumet au C.A les options suivantes concernant les tailles des poissons et les dates d'ouverture correspondantes. Ces décisions devront être entérinées par le Préfet pour être applicables.

- **Truite fario** : 30 cm (Doubs, de la borne frontière 558 (Bremoncourt) au pont de la D 438 à Voujeaucourt, hors affluents Dessoubre de confluence avec la Rêverotte jusqu'à la confluence avec le Doubs hors affluent). Décision soumise au vote : 11 pour, 5 abstentions.
- **Ombre commun** : 35 cm (du Doubs frontière Suisse à la limite du D.438. Décision soumise au vote : unanimité.
- **Brochet** : 60 cm dans tout le département. Décision soumise au vote : 14 pour, 1 contre, 1 abstention.
- **Sandre** : 50 cm. Décision votée à l'unanimité
- **Black Bass** : 40 cm. Décision soumise au vote : 14 pour, 2 contre.
- **Dates d'ouverture :**
- **Brochet** : 1^{er} Mai. 1^{er} samedi de Juin en amont de Morteau.
- **Sandre** : 1^{er} samedi de Juin. Décision soumise au vote : 15 pour, 1 abstention. (A remarquer que de nombreuses AAPPMA ont souhaité que cette date soit retenue, et cela se justifie : le sandre est généralement en période de reproduction début mai. Par ailleurs, pratiquant la surveillance et la

ventilation du nid, l'espèce est particulièrement vulnérable au prélèvement halieutique à cette période au même titre que le black-bass).

▪ **Concernant la Loue :**

▪ Après les explications d'Alain GIBEY suite à la réunion qu'il a organisé avec les AAPPMA de la Loue et un long débat le C.A, prenant ses responsabilités, a voté majoritairement pour que le No-Kill soit étendu sur l'intégralité du linéaire concerné de la Loue (de la source à la confluence avec la Furieuse, affluents compris). En cas de capture, les poissons des espèces truite fario et ombre commun devront être remis immédiatement à l'eau, vivants, sans distinction de taille.

▪ Cette décision a fait l'objet d'une longue discussion sachant qu'elle ne fera pas l'unanimité. Fallait-il permettre l'autorisation de prélever un poisson dans la haute Loue ? Fallait-il interdire le prélèvement de poisson dans la basse Loue? Vu le très mauvais état des populations piscicoles sur la Loue, les membres du C.A souhaitent une pratique intégrale du No Kill pour 2017.

▪ **Lacs de montagne :**

La Commission Consultative concernant les lacs de Saint-Point et Remoray aura lieu prochainement et statuera sur les éventuelles modifications : taille légale de capture du corégone et à un quota journalier, pêche à la traîne en utilisant une embarcation manœuvrée à l'aide de rames... A la demande de l'AAPPMA DE LA Truite Pontissalienne la mise en réserve à Pontarlier du parcours en amont du Pont St Roch est accordée.

▪ **COMMISSION DES FINANCES :**

La Commission des Finances s'est réunie en présence de Mr BOTTAZZO notre Expert Comptable juste avant le C.A, le président Gérard MOUGIN donne quelques chiffres sur le budget prévisionnel 2017 et indique qu'il sera déficitaire d'environ 68 000 € avec certaines rubriques en très nette augmentation. Même si ces chiffres sont prévisionnels, la marge de manœuvre sur les recettes est très faible et concerne principalement les études et travaux réalisés par la fédération ainsi que la part fédérale sur les cotisations.

La fédération devra faire face à la fin de l'attribution des aides versées actuellement pour l'emploi de Jérémy NICOLET et assumera seule les charges liées à son embauche. De même, la refonte totale du site internet sera une charge supplémentaire pour 2017.

Mais aussi, le début des travaux sur le bief de FUESSE nécessitera de la part de la Fédération une importante avance financière. Notre expert comptable préconise de solliciter auprès de notre banque la mise en place d'une ligne de trésorerie.

Devant ces chiffres, le président lors de la Commission des Finances a préconisé d'augmenter les parts fédérales des différentes cartes de pêche de notre fédération pour l'année 2017. Les augmentations proposées n'ayant pas trouvé de consensus, un vote et une discussion sont organisés en cours de C.A concernant surtout la demande d'augmentation de 1 ou 2 € de la cotisation majeure annuelle. Pour les autres cotisations le C.A à la majorité relative a voté et entériné le prix des différentes redevances fédérales des cartes pour l'année 2017.

- | | | |
|-------------------------------------|---|--|
| ▪ Carte Majeure : + 2 € | = | 19.20 € (3 contre, 5 pour 1€, 8 pour 2€) |
| ▪ Carte Découverte femme : + 0,30 € | = | 9.00 € |
| ▪ Carte Mineure : + 0,20 € | = | 2.00 € |

- Carte Découverte – 12 ans inchangé = 1.00 €
- Carte hebdomadaire : + 1 € = 7.00 €
- Carte journalière : inchangé = 1.00 €

- **QUESTIONS DIVERSES**

- **SUBVENTION :**

La subvention attribuée annuellement au fonds réciproitaire départemental après délibération du C.A, n'a pas été reconduite pour l'année 2017. (11 pour, 4 contre, 1 abstention).

- **INDEMNITE :**

Partant du principe que les membres du C.A sont des élus bénévoles, le président Gérard MOUGIN suggère que les indemnités mensuelles que perçoivent le président et le trésorier soient diminuées de 100 €. Georges LAURAIN notre trésorier fait part de son mécontentement face à cette proposition. Le C.A, après délibération se prononce contre cette diminution, (9 contre, 7 pour).

- **DIVERS :**

- AAPPMA de LOUGRES subvention accordée : 250 € à l'occasion de leur fête annuelle de la pêche.

- **SANCTIONS :**

A la demande de l'AAPPMA de la Truite Pontissalienne concernant Mr. ADVIC Saïd et de l'AAPPMA de Vuillafans concernant Mr BERTIN Jacky, le C.A vote à l'unanimité une interdiction de pêche de 2 ans dans le département. La fédération transmettra ces dossiers au procureur.

- **SEMINAIRE :**

Devant le « défilement » de nos politiques, vu l'état de nos rivières de plus en plus catastrophique, Christian TRIBOULET propose au C.A de se réunir en séminaire exceptionnel dans un proche délai. Celui-ci pourrait avoir lieu au début de l'année 2017.

Jean-Pierre BELON demande à ce que le C.A adopte une position ferme non équivoque. Le président propose de son côté que l'on reprenne l'idée des « points noirs » émise il y a deux ans par le collectif.

Christophe MONNIER demande où en sont les résultats des différentes analyses effectuées ? Ce que devient la Plainte Apron ? Le traitement des bois en forêt ? Autant de sujets favorisant la forte dégradation de nos rivières et ce malgré les promesses ou dénis de nos autorités bien peu conscientes de la triste situation.

- **INFORMATION DU PRESIDENT :**

Le projet d'entente entre l'AAPPMA de la Rêverotte et celle des deux vallées évoqué lors du C.A 01/09/2016 dernier a échoué. Point positif : cette décision concerne l'année 2017 et les discussions continuent. Le projet d'entente sera soumis à l'AG de l'AAPPMA de la Rêverotte.

En fin de réunion Jean-Jacques CLAUSSE sollicite la subvention annuelle en faveur de l'association « le Liseron » qui est accordée par le C.A à hauteur de 250 €.

Fin de séance à 21 h 30.

Le Secrétaire,

C. MALVAUX